

ARRÊTÉ N°2020/037

**Portant délégation de fonction de présidence
du comité d'hygiène, de sécurité et des
conditions de travail (CHSCT)**

Le Président de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

Vu la délibération n°56 du conseil de territoire du 28 mai 2018 portant création du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol et fixation du nombre de représentants du personnel et de l'établissement au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail,

Vu la délibération n°31 du conseil de territoire du 11 juillet 2020 portant installation des membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°32 du conseil de territoire du 11 juillet 2020 portant élection de Monsieur Bruno Beschizza en qualité de président de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°35 du conseil de territoire du 11 juillet 2020 portant élection des vice-présidents et conseillers délégués,

Vu l'arrêté n°2020/030 portant délégation de fonction à Monsieur Olivier Attiori, conseiller délégué,

Vu l'arrêté n°2020/035 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol et plus précisément des opérations liées à la gestion du personnel, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction concernant la présidence du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Monsieur Olivier ATTIORI est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du président, à la présidence du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail pour la durée du mandat.
- ARTICLE 2** Monsieur Olivier ATTIORI, dans le cadre de cette délégation, est amené à signer les documents suivants : Convocation au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, procès-verbal de la réunion et tous courriers relatifs.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté sera affiché et inscrit au registre des actes, transmis en Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le 26 AOÛT 2020



Bruno BESCHIZZA
Président

Notifié à l'intéressé le :

Spécimen de signature :

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20200826-2020-037-AI
Date de télétransmission : 26/08/2020
Date de réception préfecture : 26/08/2020